



Direction des Familles et de la Petite Enfance
Mission Familles

2023 DFPE 128 – Subvention (173.000 euros) et avenant n°2 avec l'association « Réseau Môm'Artre », pour ses actions visant à permettre aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 12e, 13e, 14e, 18e, et 20e arrondissements.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris se mobilise pour permettre aux enfants de bien grandir et de s'épanouir, pour accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et les aider à concilier leurs vies familiale, professionnelle et personnelle.

Aussi, il vous est proposé d'accorder une subvention à l'**association « Réseau Môm'Artre »** pour le fonctionnement de ses antennes parisiennes.

L'association « Réseau Môm'Artre » propose aux familles parisiennes de faciliter leur quotidien en conciliant accueil périscolaire et épanouissement des enfants à travers la pratique artistique. À Paris, elle coordonne actuellement six antennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements. Ces lieux accueillent les enfants de 4 à 11 ans après l'école et jusqu'à 20h (en allant les chercher à l'école), les mercredis et pendant les vacances scolaires.

En 2022, 706 familles ont bénéficié de cette action, soit 887 enfants et 1 288 parents.

A la fin de l'année 2022, l'association a fait part de difficultés financières, engendrant l'hypothèse de la fermeture de deux antennes à Paris. Au regard de la qualité des actions conduites et de leur ancrage territorial, la Ville de Paris s'est mobilisée dès le Conseil de Paris de mars pour sécuriser le fonctionnement des 6 antennes pour le premier semestre en versant une subvention globale de 92.500 € (DFPE, DDCT-SPV, DDCT-SECA et DAC). En complément, et compte-tenu de l'importance de ce dispositif, notamment pour les familles précaires, la Ville de Paris, en concertation étroite avec la CAF de Paris, propose un soutien exceptionnel de la structure garantissant le maintien de l'ouverture des 6 antennes durant toute l'année 2023.

Par conséquent, la Ville de Paris propose de verser, pour les 6 derniers mois de l'année 2023, un complément de 102.500 € à la subvention déjà accordée

par la DFPE pour le fonctionnement des 6 antennes, d'un montant de 70.500 €.

Compte-tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de signer un avenant à convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Réseau Môm'Artre » et de lui attribuer, au titre de l'exercice 2023, une subvention d'un montant annuel total de 173.000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris